


DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 09 mars 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, LAURENT Yann, MENUET Didier, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, CROSLARD Pascal, QUINTIN Annie, LERAY Loïc, GARCIA Joël, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, THOMAS Franck, ROPERT Céline, JOUIN Alain,

POUVOIRS : LEBAIN Alexandre à HUBERT Armelle, MORICEAU Marie-Françoise à GAUDICHON Jean-Michel, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph à CROSLARD Pascal, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, REBOUX Pierre-Yves à LERAY Loïc, CHEVAL Véronique à THOMAS Franck, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MAHE Yvon à GEFFLOT Bernard,

ABSENTS : COTTIER Catherine, THEAUDIERE Éric, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, MAHE Roseline, PITRE Rémi, HALLIER Catherine,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	9
- présents	33
- absents	13

18.14: Modification du règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative

La Présidente expose à l'assemblée les objectifs des modifications apportées au règlement de collecte et de facturation. Il s'agit de :

- Mettre en cohérence la partie du règlement qui porte sur la « collecte des déchets ménagers et assimilés » et la partie « facturation » dans le but d'harmoniser le document
- Mieux structurer les thématiques abordées
- Ajouter les recommandations juridiques et techniques, après avis d'experts
- Modifier le contenu:
 - Avec l'apport d'éléments juridiques notamment en cas de contestation
 - Pour tenir compte des nouvelles règles de facturation et des nouvelles modalités liées au changement de logiciel de facturation

Les modifications significatives du règlement portent sur :

- Les justificatifs à produire lors d'un déménagement, dont la liste est allégée dans certains cas
- Les modalités de facturation des usagers sans équipement, le cas échéant
- Les délais de réclamations
- Les dates de prise en compte des changements de situation dans la facturation
- La simplification des règles (levées, cas particuliers)

Le règlement prévoit enfin de confier l'examen de certains cas particuliers par une « commission de recours » dont la composition est définie à l'article 19.

Le règlement complet est joint en annexe.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote à 39 voix pour, 0 contre et 3 abstentions l'adoption du nouveau règlement de collecte et de facturation.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN

